

Extrait du registre des arrêtés municipaux

N° SG2025-734

ARRÊTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1 et suivants,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion d'une course sur route « INDUS'TRAIL » organisée par le club entreprise de Bayeux et du Bessin, le dimanche 26 octobre 2025, il s'avère nécessaire de prendre les mesures indispensables afin d'assurer la sécurité des participants et du public,

ARRÊTE

Article 1^{er} - La circulation des véhicules sera interrompue dans les deux sens le **dimanche 26 octobre 2025 entre 08h00 et 12h00** :

- *Parking public de la Comète (partie comprise entre l'EST et la contre allée Maréchal Montgomery) devant France Travail*
- *Rue de Bellefontaine (partie comprise entre le rond-point Eisenhower et le rond-point rue de Bellefontaine, rue de la Résistance)*
- *Impasse de Bellefontaine*
- *Rue de la Résistance (sur toute la longueur)*
- *Rue François Guérin*
- *Rue Marcel Fauvel*
- *Rue d'Audrieu (partie comprise le rond-point de Bellefontaine et le rond-point D94 et voie express)*
- *Rue Julia Picot*
- *Rue Armand Busquet*
- *Rue Yvonne Lerouge*

Article 2 - La déviation des véhicules s'effectuera par les rues adjacentes.

Article 3 – Les organisateurs de l'épreuve seront tenus de mettre en place la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bayeux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le sept octobre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la
Sécurité Civile

